

# Nature et Avenir

## Le journal

P 2 à 5 : Le mot du Président  
P 6 à 7 : Consommer bio  
P 8 à 9 : Enercoop Ardennes  
Champagne  
P 10 à 12 : Courriers de Nature  
et Avenir  
P 13 à 15 : Actions fleurissement  
P 15 : Action en justice  
P 16 : Rappels



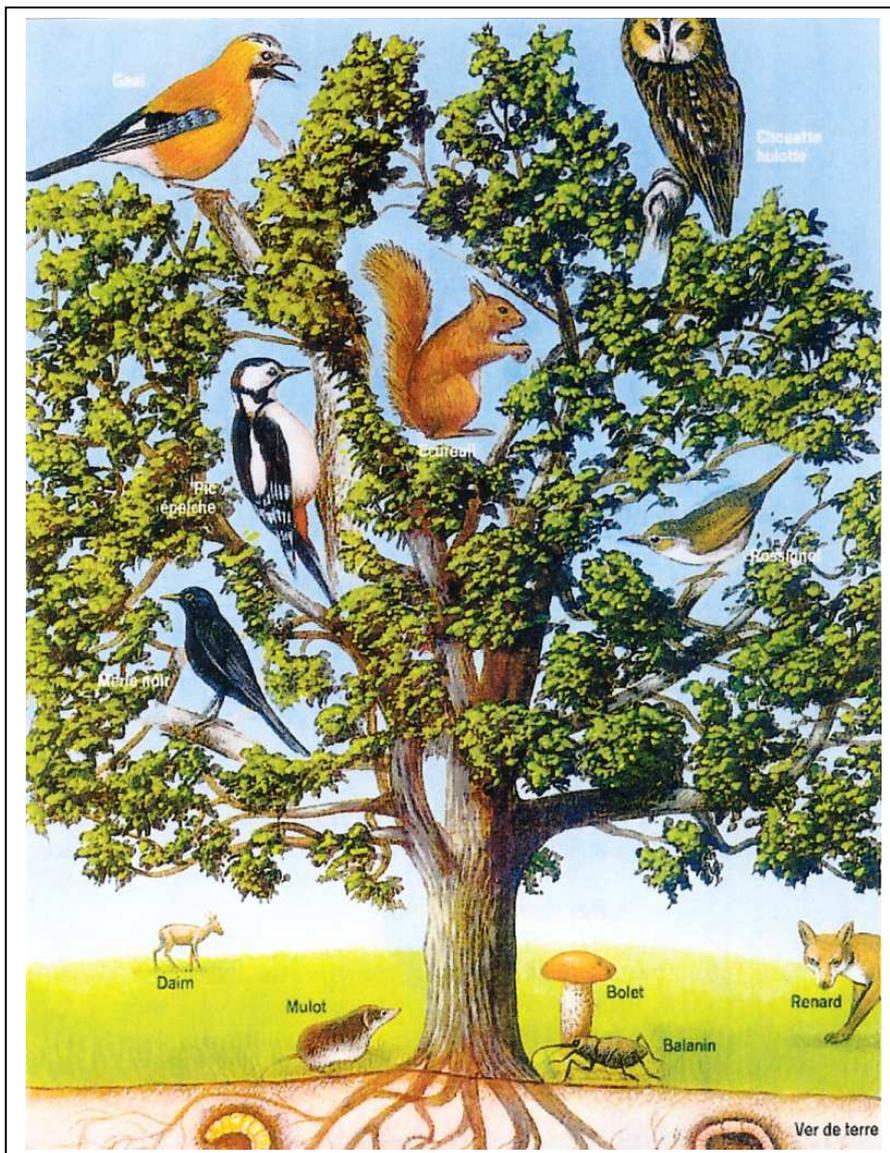
[Natureetavenir@free.fr](mailto:Natureetavenir@free.fr)  
[Natureetavenir.free.fr](http://Natureetavenir.free.fr)



Novembre 2010

1,50 €

## Les arbres ont besoin de nous !



A la Sainte Catherine 2010, nous planterons une haie chez Monsieur Livet, 5 rue haute à La Hardey.

Rendez-vous sur place, à 14 heures, le mercredi 24 novembre.

**Venez nombreux !**

## Nous avons besoin des arbres !



## Le mot du Président : Plantons des arbres... !

*« Dans une avalanche, aucun flocon ne se sent jamais responsable... »*  
- VOLTAIRE -



### Je transmets le relais....

Eh oui, voilà déjà cinq bonnes années que je préside notre association. Cinq années de militantisme, cinq années d'engagement, cinq années de bonheur, mais aussi cinq années de déception, d'amertume, de désillusion, de découragement quelquefois, face à l'ampleur de la tâche... Mais le pessimisme de la connaissance ne doit pas l'emporter sur l'optimisme de la volonté.

Aujourd'hui, je suis à la croisée des chemins, je dois faire des choix, pour ne pas être noyé à nouveau dans un activisme préjudiciable à ma santé. Je quitte donc avec regret la présidence de Nature & Avenir. Je reste néanmoins Vice président et membre actif de

Nature & Avenir en maintenant, entre autre, ma présence dans les nombreuses commissions préfectorales en tant que PQPN (Personne Qualifiée pour la Protection de la Nature). Je pérennise d'autre part, au niveau environnemental, ma présidence au Centre d'Assistance et d'Information sur les Oiseaux (CAIO). Dans ce domaine, les profils de compétences sont peu nombreux et la détention d'un Certificat de Capacité en gestion de la faune sauvage empêche la transmission du relais.

D'autre part, mon active implication dans un groupe de recherche universitaire dans le cadre du plan cancer, et dans la formation des futurs médecins et du personnel médical, m'invite aussi à faire des choix.

Je reste convaincu que l'efficacité dans l'action exige un recentrage pour ne pas se complaire dans la superficialité des choses.

Encore un grand merci à tous, à tous les administrateurs, à tous les animateurs, à tous les chargés de mission, à tous les militants, à tous les adhérents, à tous ceux qui m'ont aidé à mener à bien ma mission.

### « **Cassandre** », être ou ne pas être !

Que vous dire dans mon dernier éditorial, sans passer pour un cassandre ou un oiseau de mauvaise augure ? Dois-je aborder le thème de l'effondrement de la biodiversité, du déclin des populations d'oiseaux communs, du dramatique destin des abeilles, des excès de la chasse, du piégeage ou des honteuses pratiques de la tenderie en Ardennes et ailleurs, du honteux rapport sénatorial 2010

vantant les mérites de l'emploi des pesticides, ou de la multiplication des cancers ?

Le catalogue de la défense de la cause environnementale est un « tonneau des Danaïdes » bien triste à consulter et qui en décourage plus d'un ! Nombreux sont nos concitoyens ou nos dirigeants qui préfèrent la dérision, le déni, la mauvaise foi, la politique de l'autruche ou la démagogie plutôt que d'aborder avec courage et réalisme les problèmes écologiques.

### La mort du vieil arbre...

A l'approche de l'automne, il me vient l'envie de vous parler de nos amis les arbres. Derrière l'arbre, il faut voir la forêt, les vergers, les haies qui nous font bien souvent défaut derrière le vignoble impérial et les immensités céréalières et betteravières de nos contrées.



**Un refuge pour une certaine faune**

Hier, je suis allé couper un vieux cerisier dans le verger. Il y a des années qu'il n'avait plus ni fruits, ni feuilles, ni sève mais il continuait, tant bien que mal, à accueillir insectes et oiseaux. C'était son dernier plaisir. Mais lors du dernier coup de vent, un seul arbre est touché, le vieux cerisier, comme trop fatigué

d'exister, racines au vent, branches explosées, tronc blotti entre deux mirabelliers en pleine jeunesse qu'il a épargnés. C'était un arbre courageux qui avait tenté de tenir sa place pendant près de 70 ans.

Mon vieil arbre nu, les bras décharnés, levés vers le ciel m'interpellait tous les jours, il semblait me hurler un vibrant message : « *Plante des arbres, sans modération ! L'arbre est l'avenir de l'homme !* » Il me rappelait notre finitude, que rien n'est permanent et que tout est fragile sur notre planète, comme dans mon verger. Pour moi, il était toujours un mausolée à la vie.

Les arbres d'aujourd'hui sont nos enfants de verdure. Ils nous rappellent notre "humanité" déclare Jacques Salomé, c'est-à-dire qu'ils nous renvoient à la fois à notre capacité à nous adapter, à résister, à croître, à évoluer, et en même temps à notre vulnérabilité, à la fragilité de nos ancrages et de nos certitudes.

Quand nous plantons un arbre, c'est un poumon de plus que nous donnons à l'humanité, c'est un signe de beauté que nous inscrivons dans un espace de vie, c'est un cadeau que nous offrons à la terre pour la vivifier, pour la magnifier, pour l'honorer.

**L'arbre est né avec le monde. Il disparaîtra avec le monde.**

Accrobranches, cabanes suspendues, sentiers sensoriels en forêt, installation d'art contemporain... ; partout en France, de multiples initiatives réconcilient l'homme et l'arbre, la forêt de nos rêves d'enfants à celles de nos besoins d'adultes citoyens... Partout en France, les arbres et la forêt sont mis en scène et c'est tant mieux...

La forêt qui, jadis, faisait peur - (« *Grands bois, vous m'effrayez comme des*

*cathédrales* », disait Baudelaire), offre une vie intense et profonde, qui fait la joie du naturaliste, enchante l'artiste par ses aspects fluctuant au fil des saisons et devient source d'inspiration et d'émotion pour le peintre et le poète. Lorsque la chasse y est interdite, c'est un havre de paix, de silence et de méditation, un sujet d'émerveillement, un enchantement pour petits et grands.

Pacifiques, bienfaisants, les arbres sont partout des victimes désignées dans un monde où tout réside dans le rapport de force. Non seulement ils suscitent la convoitise mercantile, mais ils sont gênants pour tous ceux qui veulent faire du profit en urbanisant à tout va un paysage français déjà dévasté qu'on ne songe même plus à protéger.

On se lamente sur le saccage à grande échelle de la forêt amazonienne, mais nos forêts et nos territoires agricoles n'échappent pas aux grands massacreurs de paysage. L'urbanisation des terres agricoles appelée en jargon administratif : « l'artificialisation des sols » correspond à la disparition d'un département tous les dix ans.

### **La surface d'un arbre : une réalité insoupçonnée**

La surface d'un arbre, quel qu'il soit, par laquelle il interagit avec l'environnement, est immense... Un animal comme nous, Homo sapiens, n'a guère plus de 2m<sup>2</sup> de surface exposée au monde extérieur. Au contraire, l'arbre est un organisme tout en surface. Etant immobile, se nourrissant de lumière solaire, de gaz et d'eau du sol, le tout n'étant disponible qu'en faibles quantités, il lui faut des capteurs géants. La surface totale d'un arbre de dimensions moyennes, racines, tronc, branches, tiges et feuilles déployées, est d'environ 200 ha, soit la principauté de Monaco. Cela signifie qu'à chaque fois qu'un bûcheron abat un arbre, il diminue la surface de notre planète de 200 ha. Il faut s'en

souvenir lorsqu'une forêt entière passe à la tronçonneuse, comme c'est le cas aujourd'hui pour les dernières forêts primaires des tropiques, détruites pour l'exploitation des bois d'œuvre par des multinationales dont beaucoup hélas, sont françaises.



**Merisier à grappes à Le Fretty**

### **Les arbres gardent une place prépondérante**

Dans nos cités de fer et de béton, l'arbre est le dernier lien entre la nature et l'homme. Ce n'est pas la moindre raison de la nécessité de sa présence. L'arbre est d'abord un être vivant qui ne peut être comparé au mobilier urbain, déplaçable, remplaçable. En fait, on peut dire que l'arbre, particulièrement en ville, a un triple rôle :

- Il a un rôle psychologique important bien que le citadin ne le ressente pas toujours directement. L'arbre par lui-même (ses feuilles, ses fleurs, les oiseaux qu'il abrite) est un élément rural. Il représente la vie dans son cadre minéral. Il marque la succession des saisons. A travers sa pérennité, comme par sa couleur, l'arbre est un facteur reposant, à la fois de stabilité et de renouveau.,
- Son rôle esthétique est le plus apprécié. L'arbre embellit la ville, il souligne les perspectives, met en valeur l'architecture, dissimule les murs ou façades disgracieuses. L'aspect décoratif est donné par sa silhouette, par les teintes de son feuillage changeant avec les saisons, mais aussi par ses fleurs, et parfois même ses fruits ou son écorce,

- Son rôle chlorophyllien : On a calculé qu'un hectare de forêt dégage, par an, le volume d'oxygène nécessaire à la respiration d'un homme pendant 25 ans,
- Sa fonction climatique : L'arbre par sa transpiration rejette dans l'atmosphère de la vapeur d'eau, contribuant ainsi à corriger le climat de nos villes, par son action rafraîchissante et réhumidifiante,
- Sa fonction anti-pollution : Les feuilles retiennent à leur surface les poussières et autres particules. Dans une rue plantée, on dénombre 4 fois moins de poussières que dans une rue non plantée ; cela peut représenter près de 100 kg de poussières fixées par chaque arbre tous les ans. Les feuilles assainissent l'air ambiant, non seulement par la rétention des micro-organismes mêlés aux poussières, mais également par une action directement microbicide. Les feuilles sont capables d'absorber et d'utiliser certains polluants gazeux (monoxyde de carbone, dioxyde d'azote). Les arbres et la végétation en général jouent un rôle dans l'atténuation du bruit, notamment dans le cas d'écrans boisés importants...

**Il est temps de regarder les arbres avec un œil neuf, de les aimer !**



**Haie plantée par Nature et Avenir, voici 10 ans, à Perthes**

A l'approche de la Sainte Catherine, j'invite chacun à un moment ou à un autre de sa vie, à planter un arbre, à lui donner les soins dans les premiers mois pour le lancer dans l'existence, à dialoguer quelquefois avec lui, à s'imprégner de son énergie et à le faire aimer autour de lui. Planter un arbre, constituer un verger, réaliser une haie vive, une futaie... voilà qui donne du baume au cœur dans la grisaille de l'automne, et le raccourci des journées... !

Si vous n'avez pas de terrain, vous pouvez toujours offrir un arbre à ceux que vous aimez (quand ils ont un bout de terrain pour l'accueillir, bien sûr...), à l'occasion d'un mariage, d'une naissance, d'une disparition,... Cadeau à la vie, lien impérissable, souvenir inoubliable !

Je terminerai par une citation d'un grand poète ardennais : Camille Lecrique, qui fut mon professeur de français dans mes jeunes années : *« Je suis l'arbre, ami de la vie. Dans la ville, j'offre l'espoir, la tendresse et la poésie... »*

Donnons la vie aux arbres, donnons des arbres à la vie !

**Bernard ULRICH**

*« Ecoute l'arbre et la feuille, la nature est une voix qui parle à qui se recueille, et qui chante dans les bois »*

Victor HUGO

### **Précisons que ...**

**Le Conseil d'Administration de Nature et Avenir, convoqué et réuni le mardi 2 novembre à la Mairie de Rethel, a décidé à l'unanimité des présents que :**

- **Le nouveau Président de Nature et Avenir est Bernard VINCENT.**
- **Le Vice président est, désormais, Bernard ULRICH.**

## COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE-DEBAT DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2010 « CONSOMMER BIO »

**Intervenants:** Aurélie Renard (Agrobio Ardennes) et Emmanuelle Sammut (Comptoir bio)

### Intervention d'Aurélien Renard (Agrobio Ardennes)

A ce jour, les Ardennes comptent 73 exploitants bio sur un total d'environ 3000 exploitants professionnels (soit 2,4%).

Dans les Ardennes, l'Agriculture Biologique s'ancre dans le paysage agricole (estimation pour fin 2010 d'environ 4500 ha exploités en AB ou en conversion soit 1,4% des surfaces agricoles) et dans la consommation alimentaire, grâce à l'action de paysans et de consommateurs de plus en plus nombreux à s'y engager. Il en est de même en région Champagne-Ardenne : alors que fin 2009 on recensait en région près de 9 000 ha de cultures biologiques pour 210 fermes, les estimations pour la fin 2010 portent les surfaces cultivées en bio à 15 000 ha et le nombre de fermes à 250 soit une hausse respective de 66% et de 19%.

La quasi totalité des productions sont maintenant valorisées en AB mais il reste encore quelques problèmes comme actuellement sur le nord Ardennes avec le lait. L'ensemble des acteurs de la filière travaillent pour pallier ce problème de valorisation.

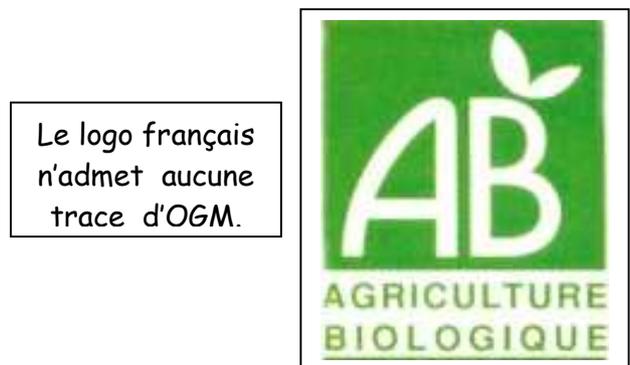
En juin 2007, le Conseil Européen adoptait un nouveau règlement cadre sur l'agriculture biologique et le principal règlement d'application a été adopté à Bruxelles en juillet 2008. Cette nouvelle réglementation européenne en matière d'agriculture biologique est entrée en vigueur au 1er janvier 2009. Ce nouveau cadre réglementaire harmonise les règles de production. Le principe de subsidiarité disparaît : les états membres ne peuvent plus

opter pour des règles nationales et toutes les nouvelles règles doivent être validées au niveau européen. **La nouvelle réglementation européenne s'apparente à un assouplissement des exigences de productions** où de nombreuses spécificités françaises n'ont pas été reprises dans les textes.

Ainsi, le nouveau logo bio européen est obligatoire depuis le 1er juillet 2010 (feuille verte symbolisée par des étoiles blanches). Les logos nationaux, telle que la marque AB en France, ainsi que les logos privés peuvent toujours être utilisés. Le logo AB est plus exigeant que le logo européen ; le problème est qu'à partir de 2013 il ne sera plus affiché.



Le logo européen admet jusqu'à 0,9% d'OGM.



Le logo français n'admet aucune trace d'OGM.

A ce jour, les 6 organismes de contrôle agréés en France sont Agrocort, Certipaq, Certisud, Ecocert, Qualité France et SGS. Tout opérateur (agriculteur, préparateur, distributeur ou importateur) doit également déclarer son activité auprès des pouvoirs

publics. Depuis 2003, cette notification se fait via l'Agence BIO. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site Internet de l'Agence Bio:

<http://www.agencebio.org/default.asp> et retrouver une liste des exploitants biologiques sur l'adresse suivante: <http://annuaire.agencebio.org/>.

Il est important de privilégier les contacts avec les producteurs locaux pour les achats de produits biologiques.

### Intervention d'Emmanuelle Sammut (Comptoir bio)

Le comptoir bio existe depuis 2007, au départ, au Chesnois-Auboncourt; désormais, il y a également un comptoir à Charleville-Mézières.

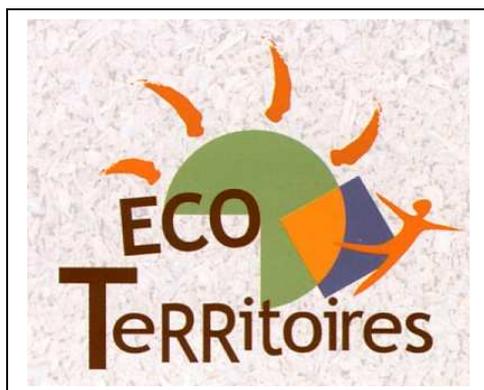
Les commandes sont retirées tous les 15 jours, en alternance:

- au café communal du Chesnois-Auboncourt
- à la Petite Brasserie Ardennaise, Le Vivier-Guyon, à Charleville-Mézières.

Possibilité de faire rapporter sa commande par des personnes qui vont retirer leur propre commande.

Pour plus de renseignements:

- Contacts Internet: <http://eco-territoires.fr>
- Téléphone: 06 23 87 54 52
- Courriel: [lecomptoirbio@orange.fr](mailto:lecomptoirbio@orange.fr)



Le panier de légumes est composé à l'avance en fonction des légumes de saison (15 €); le reste est au choix sur commande (viande : bœuf, veau, agneau ; fromage de chèvre;

produits laitiers ; volailles ; œufs ; pain ; pâtisseries ; pâtés en croûte ; pizzas ; etc...).

D'autres produits bio sont également proposés occasionnellement (vin de Bordeaux - 1 fois/an: miel, plantes aromatiques et médicinales...)

Tous les produits proposés sont issus d'exploitations bio ou de producteurs non bio qui s'engagent dans la démarche de conversion bio.

### Intervention de Pascal Flandrin, producteur de fruits et légumes bio à Novion-Porcien (Provisy)

Il ne faut pas s'arrêter seulement au prix des produits: l'alimentation ne représente que 5 à 6% du budget des ménages français en produits agricoles bruts; il faut donc relativiser le « surcoût » final éventuel du bio.

En légumes et fruits bio, il y a beaucoup plus de main-d'œuvre (les dépenses de personnel représentent 75% du chiffre d'affaire); par exemple, en ce qui concerne les pommes, les producteurs bio suppriment les fruits surabondants aux ciseaux, ils éclaircissent les carottes à la main...

Ils n'utilisent pas de produits chimiques prohibés, alors que les producteurs conventionnels traitent aux pesticides. En 2010, du fait d'un parasitisme élevé, ils ont traité les arbres une trentaine de fois !.

M. Flandrin annonce qu'il organise une à deux journées de portes ouvertes par an sur son exploitation.

**Bernard VINCENT**



## **Enercoop Ardennes-Champagne**

### **Un fournisseur d'électricité pas comme les autres !**

Il y a bientôt 2 ans, Nature et Avenir participait à la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Enercoop Ardennes-Champagne. Cette coopérative unique en France, basée à Attigny (08), œuvre dans 3 domaines d'activité :

- Diminution des consommations d'énergie, via des activités de bureau d'étude en thermique du bâtiment, et des achats groupés de matériel économe en eau ou en énergie pour ses sociétaires ;
- Investissement citoyen dans des moyens de production d'énergie renouvelable, implantés sur le territoire régional ;
- Commercialisation d'une offre de fourniture d'électricité 100% renouvelable.

Le statut de coopérative permet de regrouper tout type de sociétaire : particuliers, associations, entreprises, collectivités... On en compte actuellement une centaine au sein d'Enercoop Ardennes-Champagne, pour un capital de 60 000 €.

Vous pouvez aujourd'hui œuvrer pour une économie sociale et solidaire, éthique et responsable, et pour une énergie renouvelable, locale et respectueuse de l'environnement, et ce de deux façons :

### **Devenir consommateur d'une électricité 100% renouvelable**

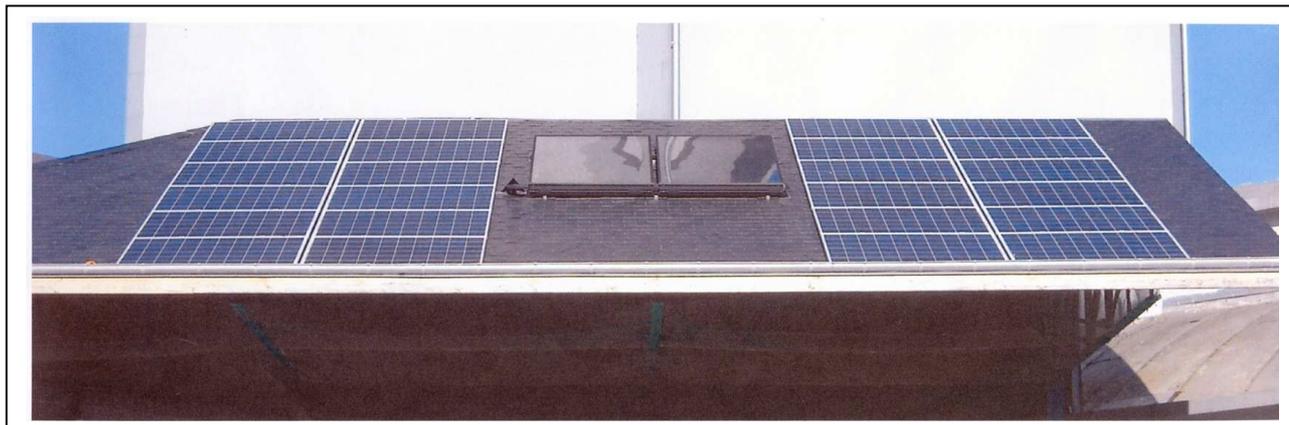
Aujourd'hui vous avez la possibilité de changer de fournisseur d'électricité et d'opter pour une énergie renouvelable et locale. C'est simple et sans engagement. De par ce choix de consommation, vous favoriserez le développement des énergies renouvelables, et arrêterez de payer votre facture d'électricité pour une énergie polluante, destructrice de l'environnement.

### **Devenir sociétaire de la coopérative Enercoop Ardennes-Champagne**

Cela permet d'augmenter le capital de la coopérative, et donc de mettre en place de nouveaux moyens de production, augmentant la production locale d'une énergie renouvelable ; le capital déjà rassemblé nous a permis de financer une première installation photovoltaïque à Attigny, et de multiples projets sont en préparation (parcs éoliens de Saulces-Champenoises et de Chagny/Bouvellemont, projet biogaz à Signy l'Abbaye, toiture photovoltaïque à Douzy, ...).

Pour initier ces projets nous recherchons 100 000 € en 2010. Plus on sera nombreux, et plus ce sera facile !

## *Installation solaire réalisée sur nos locaux, grâce à nos sociétaires*



Pour vous, les avantages à devenir sociétaires sont nombreux :

- **Avantages environnementaux :**

\* En devenant sociétaire de notre coopérative, vous investissez dans le développement des énergies renouvelables sur le territoire champardennais ; vous permettez ainsi de contribuer à la production locale de votre consommation d'énergie ;

\* Nous proposons à nos sociétaires de participer à des achats groupés de matériel économe en eau ou en énergie ; vous pouvez ainsi réduire vos consommations à faible coût ! Et en profiter également pour réduire votre facture d'énergie.

- **Avantages financiers :**

\* Vous investissez dans une coopérative ; à ce titre vous pouvez obtenir une réduction de votre impôt sur le revenu de 25 % du montant investi (si vous investissez 400 € dans la coopérative, vous pourrez donc bénéficier d'une réduction de 100 € de votre impôt sur le revenu) ;

\* Si la coopérative est bénéficiaire, l'ensemble des sociétaires peut décider - lors de l'assemblée générale - d'une rémunération des parts sociales, plafonnée légalement (à environ 4%) ;

- **Participer à la vie de la coopérative :** Tout sociétaire peut participer aux décisions de la coopérative lors de l'assemblée générale, élire ses représentants au conseil d'administration, et être candidat aux fonctions d'administrateur. De plus, en étant sociétaire, vous pourrez suivre l'actualité de votre coopérative.

Si vous êtes intéressé pour devenir sociétaire, ou si vous souhaitez devenir consommateur d'une électricité 100% renouvelable, n'hésitez pas à nous contacter ou à parcourir notre site Internet pour obtenir plus d'informations sur notre structure.

### **N'attendez plus, rejoignez-nous !**

Enercoop Ardennes-Champagne

23A Rue André Dhôtel

08130 Attigny

Tel : 03 10 29 00 00

[www.enercoop-ardennes-champagne.fr](http://www.enercoop-ardennes-champagne.fr)



## LES COURRIERS ET INTERVENTIONS DE NATURE ET AVENIR

Au cours des dernières semaines, Nature et Avenir a effectué diverses interventions, a écrit plusieurs courriers et a participé à des réunions concernant des

aménagement, des réglementations ou des modes de gestion publics.

Afin d'éviter une lecture qui pourrait s'avérer fastidieuse, nous en donnons ci-dessous un résumé aussi fidèle que possible.

### - Le parc d'activités départemental (PAD) de Rethel

Nous avons adressé, le 19 juillet 2010, un courrier au commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique concernant ce projet par lequel nous manifestons notre insatisfaction concernant le dossier présenté.

- En effet, l'étude d'impact nous a paru beaucoup trop succincte, incomplète et insuffisamment argumentée. Le dossier, qui concerne pourtant une zone de 85 hectares, ne permet pas de se faire une idée précise de l'impact de cet aménagement sur l'environnement (faune, flore, paysage...).
- Le positionnement même de ce parc d'activités pose problème : il se situe au-delà de l'autoroute A34, contrairement aux préconisations des diverses études (plan de paysage du pays rethélois, plan local d'urbanisme) menées au cours des dernières années et qui fixaient l'autoroute comme limite à l'urbanisation. Par ailleurs, il

consomme un espace important de terres agricoles de grande valeur sur une surface qui représente le quart de la superficie de l'agglomération rethéloise. Enfin, contrairement à l'esprit des deux lois qui ont fait suite au Grenelle de l'environnement, il est situé de telle sorte qu'il est impossible de le raccorder à la voie ferrée. En ce sens, il va à contre-courant de toutes les orientations actuelles pour l'aménagement du territoire en continuant à ne reposer que sur le seul transport routier, gros pourvoyeur de gaz à effet de serre.

- Enfin, nous regrettons que le dossier soit aussi discret sur le traitement du risque dû à des rejets ou pollutions accidentels.

Suite donnée à ce courrier : Le commissaire enquêteur n'a aucunement tenu compte de nos remarques et a donné un avis favorable sans restriction à ce projet.

### - Réaction à un article du 2 juillet 2010 concernant le fauchage routier

Le 2 juillet 2010, le quotidien local faisait paraître une réaction assez négative du syndicat CGT des agents du Conseil Général suite à la mise en place du fauchage raisonné sur les routes départementales.

Nous avons réagi et rappelé à ce propos que Nature et Avenir avait adressé de nombreux courriers au président du Conseil Général sur le sujet et ne pouvait que se réjouir que le Conseil Général ait enfin adopté

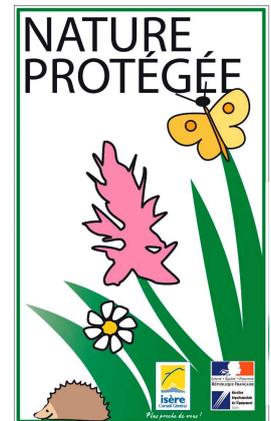
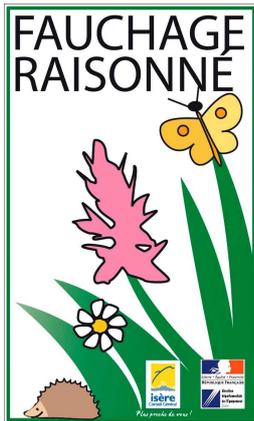
(peut-être un peu grâce à nous...) ce nouveau mode de gestion des dépendances routières qui contribue à la préservation de la biodiversité du bord des routes.

Nous indiquions cependant que la réussite de cette réforme passe par l'adhésion et l'implication des agents à qui il est subitement demandé de faire « table rase » de tous les principes qui leur étaient imposés auparavant. Il nous semble donc important de montrer aux

agents chargés de l'entretien des routes départementales la réalité de cette biodiversité et de les sensibiliser à sa préservation, comme nous l'avons fait en 2009 et 2010 pour des agents des Ardennes, de la Marne et de l'Aisne chargés de l'entretien des routes nationales et de l'autoroute A34.

D'autre part, il est tout aussi important de mener une campagne de communication auprès

des usagers de la route afin de les informer qu'il ne s'agit pas d'un manque d'entretien ni d'un abandon du réseau routier, mais bien d'une action de protection de l'environnement. Les nombreux départements qui ont mis en œuvre cette politique ont tous accompagné cette démarche par une information importante du public (plaquettes, presse, panneaux explicatifs...).



### III. Intervention concernant le parc d'activités Emeraude à Tournes/Cliron



Le 21 septembre 2010, le CoDERST (conseil départemental pour l'environnement et les risques sanitaires et technologiques) a examiné le dossier d'extension du parc d'activités Emeraude situé sur le territoire des communes de Cliron et de Tournes et géré par la chambre de commerce et d'industrie des Ardennes. Nous avons adressé, lors de l'enquête publique, un courrier au commissaire enquêteur. Ce dernier avait donné un avis

favorable au projet sans tenir compte de nos remarques. Nous les avons donc rappelées lors de cette réunion du 21/09/2010. Nous avons souligné l'absence, dans le dossier, d'une réelle étude d'impact sur la faune et la flore. Nous nous sommes surtout élevés contre la suppression de 7.2 hectares de zones humides sans compensation. Ou plutôt, contre le fait que la compensation soit prévue ultérieurement(!) par la préservation d'une

autre zone humide déjà présente sur le site ! Notre représentant n'a pas manqué de rappeler l'importance des zones humides dans de nombreux domaines, notamment dans la lutte contre les inondations ; en particulier, pour ce site situé dans la vallée de la Sormonne, cette fonction est primordiale quand on connaît les conséquences dramatiques des inondations, pour

l'agglomération de Charleville-Mézières entre autres, lors de la superposition des crues de la Haute Meuse et de la Sormonne. Notre inquiétude est renforcée par l'importance des autres projets d'aménagements dans cette vallée : autoroute A304 entre Charleville-Mézières et Rocroi, zone d'activités de Warcq-Belval, barreau routier du Conseil Général, aménagements fonciers...

#### **IV. Elaboration d'un nouveau plan régional de développement de l'énergie éolienne**

Une réunion s'est tenue sur ce sujet le 25 juin 2010 au conseil régional à Châlons-en-Champagne.

Fin avril 2010, des permis de construire de parcs éoliens pour 1312 MW avaient été délivrés en Champagne-Ardenne ; 50% environ ont été construits.

A l'horizon 2020, il est prévu entre 1810 MW et 2440 MW pour la région, dont 350 à 700 MW pour les Ardennes.

Un bureau d'études a été chargé d'établir le projet d'un nouveau plan régional de développement de l'éolien. Au cours de cette réunion, il a surtout présenté les différentes contraintes techniques et

environnementales : potentiel éolien, possibilités de raccordement au réseau général, environnement, faune, avifaune (couloirs de migration), paysages, patrimoine bâti, patrimoine naturel, servitudes radioélectriques, servitudes aéronautiques, défense nationale, etc.....

Après diverses interventions, dont plusieurs ont regretté le manque d'ambition des objectifs, le préfet de région a indiqué que l'Etat était décidé à développer l'éolien comme toutes les énergies renouvelables, mais dans le cadre d'un développement maîtrisé, respectueux des populations, de l'environnement et des paysages.

#### **V. Evaluation des incidences Natura 2000**

Deux réunions se sont tenues à la préfecture le 30 juin et le 8 octobre 2010 concernant l'évaluation des incidences Natura 2000.

La France ayant fait l'objet, le 4 mars 2010, d'un jugement défavorable de l'Europe pour le retard pris dans la mise en place de l'évaluation des incidences Natura 2000, il a fallu répondre, dans l'urgence, aux exigences de Bruxelles...

Un premier décret a été signé le 9 avril 2010 pour tous les projets faisant déjà l'objet d'une procédure réglementaire (autorisation ou déclaration). Un deuxième décret devrait sortir au cours de l'automne 2010 pour les autres projets.

Le premier décret donne une liste « nationale » des projets dont le dossier devrait comporter une évaluation des incidences Natura 2000 et prévoit l'établissement d'une liste « locale » par département pour compléter la liste « nationale ».

Des groupes de travail ont travaillé sur cette liste « locale » au cours du mois de septembre. Leurs propositions ont été approuvées par le comité de concertation au cours de la réunion du 8 octobre et, dans la foulée, par la commission des sites.

L'établissement des listes pour les projets qui feront l'objet du deuxième décret risque d'être beaucoup plus difficile.

**Bernard VINCENT**

## Félicitations à l'Ecole de Villers le Tilleul

Dans les précédents journaux, j'ai relaté les actions entreprises par l'Ecole de Villers le Tilleul, pour créer un jardin écologique : plantations de vivaces, d'arbres, d'arbustes fruitiers et décoratifs ; semis de plantes annuelles et bisannuelles à partir de graines récoltées ; paillage des plates-bandes ; récupération d'eau de pluie, fabrication et installation de gîtes et nichoirs pour la faune ; construction d'un banc et d'une cabane en osier vivant.

Ces actions initiées et mises en œuvre par Alice Lagrange et ses élèves, ces dernières années (Projets imaginés et plans tracés par les enfants) ont bénéficié de l'aide de Gilles Durmois, le vannier, et des Associations : Croqu'Ardenne et Nature et Avenir.

Le Jury départemental du fleurissement a décerné, entre autre, son diplôme « Coups de cœur » à cette école pour la création et l'entretien de son jardin.

Nature et Avenir, cet automne, complètera les haies sauvages et décoratives plantées autour du verger. (Une vingtaine d'arbustes n'ont pas repris lors de la plantation de 2008.)

**Josiane BERTAUX**

### Actions menées à Saint Loup Terrier dans le cadre du Salon du Patrimoine

Notre association est intervenue dans cette commune pour répondre à divers objectifs : Valorisation des haies et des arbres remarquables, préservation du patrimoine horticole, jardinage nature, mise en valeur de la biodiversité du territoire, protection des cours d'eau et des zones humides. Nature et Avenir a mis en place diverses actions pour atteindre ces objectifs .

#### Valorisation des haies et des arbres remarquables.

- A la Sainte Catherine, plantation d'arbustes dans le talus de l'église et devant la mairie

### Félicitations aux jardiniers en herbe et à leur maîtresse.



Nature et Avenir espère que les enfants continueront dans cette voie pour le maintien de la biodiversité et qu'ils entraîneront dans leur sillage leurs parents et les habitants de la commune pour que le jardin de l'école fasse des « petits » dans tout le village.

(plants fournis par Nature et Avenir), repiquage de boutures de saules tortueux le long du saint Lambert, installation d'une haie décorative chez Eric Garnier (plants fournis par lui-même) et paillage.

- En avril, plantation d'une haie vive : arbustes à feuillage caduc et persistant devant chez Agnès Belloy (plants fournis par elle-même).
- Le 03 avril, inauguration de notre exposition : « La haie, une richesse naturelle pour tous ».
- Le 13 juin, lors du Salon du Patrimoine, randonnée animée par moi-même,

permettant de mettre en valeur les haies sauvages très riches bordant un chemin (espèces patrimoniales nombreuses : Camerisier, Fusain d'Europe, Cornouiller mâle), les haies limitant les propriétés et les « trognes » de saules bordant le ruisseau du Saint Lambert. Nous avons pu cependant regretter la disparition de certaines haies le long des talus qu'elles maintenaient et cela, même dans des prairies. Un public peu nombreux mais des personnes très intéressées.

- Les 12 et 13 juin, lors du Salon, présentation de notre exposition sur la haie et reconnaissance par nos visiteurs des diverses essences existant dans la commune.

#### Fleurissement du village et préservation du patrimoine horticole.

- Création de plusieurs massifs et de plates-bandes « mixtes », au centre du village et devant l'école. En automne, mise en place de vivaces fournies par les habitants et moi-même et repiquage de bisannuelles. Au printemps, semis, en place, d'annuelles (graines récoltées l'année précédente) pour limiter les arrosages et repiquage de plantes élevées en couche. Installation de végétaux couvrants (lamiers, campanules des murailles) sur des « endroits à cacher ».
- Plantation de deux jachères fleuries entre Saint Loup et Terrier. Les espèces semées, très florifères, ont ravi les yeux et fourni le gîte et le couvert à la faune. Action peu coûteuse qui favorise la biodiversité.

#### Jardinage nature.

- Action auprès des élèves du CP et CE. Prêt de l'exposition : « Jardiner à l'école » et semis de plantes annuelles et de légumes dans les plates-bandes de la cour, toujours à partir de graines récoltées. C'est une pratique très économique qu'il faudrait développer pour conserver les nombreuses espèces et s'opposer au monopole des

*semenciers qui vendent à prix très élevé des graines, et en particulier des hybrides F1 qu'il n'est pas possible de reproduire ensuite, réduisant ainsi la biodiversité.*

- Certaines personnes du village possédant un patrimoine horticole très riche, on pourrait envisager, en particulier avec la commune et le Centre d'Eveil au Patrimoine, de créer un jardin conservatoire.

#### Mise en valeur de la biodiversité.

- Culture de plantes horticoles ou sauvages très nombreuses.
- Plantation de haies d'arbustes très variés.



**Anémones pulsatilles**

- Courant avril, inventaire partiel, par Claude et moi-même, des végétaux poussant sur la commune de Saint Loup Terrier. Une flore très riche due à la variété des milieux : *Cresson de fontaine et de cheval* au bord du Saint Lambert ; *Lychnis fleur de coucou*, *Balsamine*, *Prêle géante* des zones humides ; *Sauge des prés*, *Rhinanthe petit cocriste* des prairies de fauche. *Ellébore vert*, *Sanicle d'Europe*, *Pyrole à feuilles rondes*, *Ornithogale des Pyrénées* et en ombelle dans les bois ; *Polygala* et *Anémone pulsatille* dans la pelouse sèche ; *Orchis pourpre*, *Scrofulaire* ... *Cornouiller mâle*, *Joli-bois*, *Fusain d'Europe*, *Ancolie* au bord des chemins. Nous avons repéré des arbres remarquables très âgés : un énorme pommier, un important érable, trois magnifiques chênes et deux gros tilleuls.

Cet inventaire est paru dans le livret sur Saint Loup, édité pour le salon par Terres ardennaises.

- Lors du Salon, présentation, également, des expositions « Biodiversité du bord des routes » et « Faune et flore de la Vallée de l'Aisne ».
- Nature et Avenir s'est engagée à aider la commune à réaliser un parcours santé avec plantation d'arbres et d'arbustes.

#### Protection des cours d'eau et des zones humides.

- Plantation de vivaces envahissantes : Acanthes, Chrysanthèmes, Anémones du Japon, Héliotropes et Saules tortueux le long du Saint Lambert.
- Exposition de deux panneaux « Nos cours d'eau ardennais » élaborés à partir du document fourni par la Chambre d'agriculture pour les ASA . Un document très intéressant et très pratique proposant

des « aménagements réfléchis et concertés pour une gestion durable ».

Ces panneaux sont à la disposition des personnes ou communes ayant des problèmes à résoudre dans ce domaine.

- Mise à disposition de la brochure réalisée par Nature et Avenir : « Les inondations, qu'en fait on ? »

Merci à tous les adhérents qui ont participé à ces actions : Elisabeth ANTOINE, Agnès BELLOY, Claude BERTAUX, Christiane et Jean Paul DAVESNE, Maxwell LECLERCQ, Vincent MAHUT, Georges MALHERBE, Claudine MARTINOT, Evelyne et Alain MASSON, Danièle et Jean Marie PEYROT DES GACHONS , Jean Marie SOGNY, sans oublier les habitants du village et l'association EcoTerritoires avec laquelle nous avons travaillé sur le thème : La haie et l'agriculture.

**Josiane BERTAUX**

### Plainte déposée par Nature et Avenir

Vous avez sans doute appris, par voie de presse, que la Chiers, cours d'eau de seconde catégorie qui coule dans l'est du département, a subi une forte pollution à cause d'une papeterie belge du nom de « BURGO ARDENNES » à HARNONCOURT, en date du 04 octobre 2010.

En conséquence, Nature et Avenir a déposé plainte auprès de la brigade de gendarmerie de Douzy contre ces faits, rejoignant la plainte déposée par Michel ADAM, Président de la Fédération de pêche des Ardennes.

Précisons que le réseau juridique de la fédération « France Nature et Environnement » a été prévenu de ce dépôt de plainte.

Rappelons que « *cette plainte a pour but d'éviter que ces faits se reproduisent et d'obliger cette entreprise à réaliser les travaux nécessaires pour éviter toute récurrence* ».

Nous avons également souligné que « *cette pollution entraîne un préjudice moral pour notre association en raison des efforts déployés par notre association depuis 25 ans pour assurer la qualité de l'eau dans notre département* ».

**Et n'oubliez pas :**

7 décembre	Agriculture et paysages : Franck ROBERTY de la Chambre d'Agriculture des Ardennes		
Mercredi 24 novembre	La Hardoye	14 h	Plantation de la Ste Catherine chez M. LIVET
Samedi 4 décembre	Mairie de Rethel	14 h	Participation au Téléthon

**Adhérez et faites adhérer.****Individuel : 15 €****Famille : 20 €****Moins de 18 ans : 10 €****Cotisations à renvoyer à :**

**Nature et Avenir**  
**4 rue Bellevue**  
**08300 Rethel**

**Réservez, dès maintenant, ces dates,**

**le samedi 05  
février 2011  
à 14 h 30,  
Assemblée  
Générale de  
Nature et Avenir  
à la salle Louis  
Jouvet de Rethel**

**le dimanche 21  
novembre 2010 à 15 h  
au cinéma Métropolis de  
Charleville-Mézières**

COLINE SERREAU

**SOLUTIONS  
LOCALES**  
POUR UN  
**DÉSORDRE  
GLOBAL**



Projection &  
débat  
proposés par



—  
**attac**  
08